

<i>Extrait du registre des délibérations</i>		
Délibération – Comité syndical du 20 juin 2023		
<p>CONSEILLERS SYNDICAUX :</p> <p>EN EXERCICE : 21</p> <p>PRESENTS : 11</p> <p>VOTANTS : 12</p> <p>QUORUM GEMAPI : 10</p>	<p>PRESENTS : UMBERTO DIMASTROMATTEO, COLETTE GONTHARET, GHISLAINE JOLY, FRANÇOIS RIEU, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, DANIEL DUPRE, RAYMOND COMBAZ, CHRISTOPHE BOUGAULT-GROSSET, JEAN-MICHEL DEROBERT, PIERRE BESSY ET MICHEL LUCIANI</p> <p>EXCUSES : FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, BERENICE LACOMBE, JEAN-PIERRE JARRE, RAPHAEL THEVENON, FREDERIC JOGUET, FREDERIC REY, FRANCK ROUBEAU, CHRISTIAN EXCOFFON, CHRISTELLE MOLLIER, MIKE ROUSSEAU, LAURENT SOCQUET, PIERRETTE MORAND, JEAN-PIERRE CHATELLARD, FRANCK PACCARD, SEBASTIEN BRIAND, PHILIPPE ROISINE, PIERRE BARRUCAND ET SEBASTIEN SCHERMA</p> <p>POUVOIRS : BERENICE LACOMBE AYANT DONNE POUVOIR A COLETTE GONTHARET ET FRANCK ROUBEAU AYANT DONNE POUVOIR A UMBERTO DIMASTROMATTEO</p>	<p>VOTES :</p> <p>POUR : 12</p> <p>CONTRE : 0</p> <p>ABSECTIONS : 0</p>
<p>DATE DE LA CONVOCATION : 13/06/2023</p>	<p>ABSENTS : PHILIPPE PRUD'HOMME</p> <p>CARTE GEMAPI : MICHEL LUCIANI NE PRENDS PAS PART AU VOTE</p>	

Secrétaire de séance : Colette GONTHARET
Rapporteur : Pierre BESSY
Délibération n°23-36

Objet : GEMAPI – Travaux de restauration de l'Arly à Prariand, demande de subventions

Dans le cadre de la stratégie de restauration de la continuité écologique de l'Arly amont, sur le tronçon situé sur le linéaire des communes de Megève et Praz-sur-Arly, le SMBVA engage le projet de restauration de l'Arly à Prariand, sur la commune de Megève.

Ce projet concerne :

- **la restauration des berges de l'Arly à Prariand sur un linéaire cumulé de 530 mètres**, par enlèvement des carcasses de véhicules, poteaux béton et déchets divers, afin de regagner en fonctionnalité et biodiversité.
- **la restauration de la franchissabilité piscicole sur 3 seuils**, pour un regain de la franchissabilité sur 1,5km en amont de ces obstacles jusqu'aux confluences du Planay et du Glapet :
 - o Seuil aval ZA Prariand : ROE : 20 11 37 – liste 2
 - o Seuil aval passerelle scierie Megève n°3 : ROE 55308 – liste 2
 - o Seuil aval passerelle scierie Megève n°4 : ROE 55307 – liste 2

Cette action contribue à la mise en œuvre de la mesure « aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique », inscrite au programme de mesures prioritaires du SDAGE 2022-2027 du bassin versant Arly.

Cette opération de restauration est identifiée dans le Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles (CTENS) établi sur le périmètre de la Communauté de communes Pays du Mont Blanc (CCPMB), porté par le Département de la Haute-Savoie.

Cette opération intègre la maîtrise d'œuvre, les reconnaissances préalables, les missions complémentaires et les travaux.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		Montant HT
Opération de restauration de l'Arly à Prariand <i>Section d'investissement</i>		475 000 €
Total		475 000 €
RECETTES		
Département de la Haute-Savoie - CTENS	50 %	237 500 €
Agence de l'eau RMC	30 %	142 500 €
SMBVA - autofinancement	20 %	95 000 €
Total		475 000 €

>>>>>>>><<<<<<<<<<

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le comité syndical :

- **approuve le projet et son contenu,**
- **approuve le plan de financement de l'opération mentionnée ci-dessus,**
- **autorise M. le Président à solliciter les subventions pour cette opération auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et du Département de la Haute-Savoie au titre du CTENS, ou tout autre partenaire financier aux taux les plus élevés possibles**
- **sollicite une autorisation de démarrage anticipée des travaux, avant notification de la décision d'aide,**
- **autorise M. le Président à signer tout document administratif ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération**

Ugine, le 22 juin 2023

La secrétaire de séance,

Le Président,

Colette GONTHARET,

Umberto DIMASTROMATTEO,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200035061-20230620-23-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2023

Affichage : 27/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

